

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°16 du 18 juillet 2017



### Pluies du 10 au 17 juillet :

Les pluies orageuses du 10 juillet, localement accompagnées de grêle, ont apporté des cumuls compris entre 1 et 33 mm. Depuis, seuls quelques mm (souvent moins de 2) ont été enregistrés du 11 au 13 juillet sauf averses ponctuelles (jusqu'à 5 à 8 mm dans le Mâconnais et dans l'Yonne).

### Prévisions du 19 au 24 juillet :

Après un passage orageux les 19-20 juillet, retour à un temps moins agité à partir de fin de semaine. Les températures devraient revenir vers des valeurs de saison à partir du week-end.

Source Météo France

### STADES

Dans les situations les plus précoces, les premières baies vérees sont maintenant observées plus régulièrement mais le stade début véraison n'est cependant pas encore atteint. Dans les secteurs les plus tardifs, les grappes se ferment.

En termes de précocité, 2017 se situe toujours dans la veine des années 2007 et 2009 (2015 en Saône et Loire), avec une avance de l'ordre de 3 semaines par rapport à 2016.

### MILDIOU

#### Situation au vignoble :

- **sur Feuilles** : l'expression des symptômes correspondants aux contaminations du 8 au 13 juillet est en cours. Les sorties de taches sur le jeune feuillage sont de nouveau très variables d'une parcelle à l'autre ; leur situation par rapport au rognage (effectué récemment ou pas) explique en partie ce constat. On peut encore distinguer 2 types d'évolution du mildiou depuis la semaine dernière :

- **pas ou peu de nouveaux symptômes** : cette situation correspond encore à la majorité des parcelles protégées du vignoble de Bourgogne-Franche-Comté où la maladie reste absente ou présente sous forme de taches éparses.

- **apparition significative de nouvelles taches** : cette situation concerne essentiellement des parcelles où le mildiou était déjà présent depuis plusieurs semaines ou bien des vignes jusque-là indemnes mais proches de ces foyers. Les sorties de taches sont ponctuellement très importantes (touchant tout le jeune feuillage et parfois les feuilles adultes sous forme de mildiou mosaïque). Les secteurs de la Côte de Beaune et de la Côte Chalonnaise sont toujours les plus concernés.

- **sur Grappes** : les symptômes correspondant aux contaminations de fin juin-début juillet sont arrivés en fin d'incubation en fin de semaine dernière. Dans la très grande majorité des situations, là où le mildiou était peu ou pas présent sur feuilles, aucun symptôme sur grappes n'est observé. Inversement dans les parcelles les plus dégradées sur le feuillage, le rot-brun a fait son apparition. Si la fréquence d'attaque est élevée, l'intensité reste le plus souvent faible (quelques baies touchées par grappe). Très ponctuellement, l'attaque est plus sévère avec des portions de grappes atteintes.

Les symptômes issus des contaminations de la période du 08 au 13 juillet débiteront leur expression à partir de fin de semaine. Compte tenu du stade avancé des grappes au moment des pluies, les dégâts devraient être limités ; seuls les secteurs tardifs pourraient encore être éventuellement concernés par de nouveaux symptômes.

#### Analyse de risque :

En lien avec les 2 types de situations décrites ci-dessus, **le risque demeure faible à moyen là où le mildiou est peu ou pas présent et modéré à fort dans les parcelles où la maladie est présente très régulièrement.**

En toutes situations, les grappes ont atteint leur stade de moindre sensibilité au mildiou. L'objectif est maintenant de protéger le feuillage en vue d'une bonne maturité et une bonne mise en réserve.



### OïDIUM

260 comptages sur grappes ont été réalisés sur le réseau de parcelles traitées. Hormis dans quelques vignes à historique, la fréquence de parcelles touchées n'a pratiquement pas évolué depuis la semaine dernière et près de **90% des situations demeurent encore indemnes d'oïdium**.

Dans les vignes traitées où la présence d'oïdium est décelée, celle-ci se limite le plus souvent à quelques baies. Seuls quelques TNT et parcelles à historique de Chardonnay du Jura déjà concernés ces dernières semaines par la maladie, voient leur dégradation se poursuivre sur feuilles et sur grappes.

**A la veille du début véraison en secteurs précoces, la situation reste exceptionnellement saine. Le risque n'évolue pas et demeure faible à modéré, à l'exception des rares parcelles où la maladie est bien présente et où le risque peut être qualifié de moyen à fort.**

La majorité des parcelles ont atteint ou dépassé la fermeture de grappe, stade à partir duquel la probabilité d'avoir de nouvelles contaminations diminue.

#### Rappel pour la gestion de l'oïdium en fin de campagne :

Un bilan sanitaire doit être réalisé dans chaque parcelle en fin de rémanence du traitement effectué à fermeture (10 à 14 jours après fermeture selon la nature du fongicide utilisé) :

- si absence d'oïdium : fin de risque de contaminations significatives sur grappes.
- si présence **même faible** d'oïdium (quelques baies) : le risque de progression de la maladie persistera jusqu'à l'enclenchement de la véraison.

Le comptage bilan sera effectué sur 100 grappes réparties sur l'ensemble de la parcelle. Cette observation devra être particulièrement méticuleuse et concerner **toutes** les parcelles de l'exploitation pour que la règle de décision puisse être appliquée.

### BLACK-ROT

A l'exception du nord du vignoble jurassien où quelques parcelles déjà concernées présentent des symptômes sur grappes (max 19% de grappes attaquées à Poligny), aucune évolution n'a été notée sur le reste du réseau.

**La pression black-rot demeure faible.** Rappelons toutefois qu'en secteurs à historique, les grappes sont encore dans leur période de grande sensibilité jusqu'à début véraison.

### BOTRYTIS

Suite aux orages de fin juin-début juillet, le botrytis a fait son apparition sur grappes dans un certain nombre de parcelles. **Les 111 comptages réalisés hier sur le réseau révèlent la présence de botrytis dans les 2/3 des parcelles observées.** Il ne s'agit généralement que d'une à quelques baies sur les grappes touchées. Même si quelques symptômes sont aussi relevés, le vignoble franc-comtois apparaît moins concerné à ce jour.

Cette présence de botrytis, liée aux conditions chaudes et humides de ces dernières semaines, ne présage en rien du niveau d'attaque au moment des vendanges.

L'effeuillage réalisé ces dernières semaines constitue une des mesures préventives les plus efficaces dans la lutte contre cette maladie.



### VERS DE GRAPPE

Le vol de cochylis est terminé en tous secteurs. Les captures d'eudémis sont en baisse sensible.

Les perforations sont maintenant visibles. Sur 124 comptages réalisés sur le réseau, 56% des parcelles ne présentent aucune perforation ; dans 44% des situations on relève de 1 à 8 perforations pour 100 grappes avec seulement 2 cas où l'on monte à un maximum de 15 perforations pour 100 grappes (1 parcelle dans le Jura et 1 parcelle en Côte Chalonnaise).

### CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

**Rappel** : l'arrêté préfectoral et les stratégies de lutte sont consultables sur le site de la DRAAF : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-et-Bois-noir>

#### Dans les zones soumises à une lutte insecticide obligatoire par arrêté préfectoral :

✓ **Viticulture conventionnelle - stratégie 3-1 traitements** : la réalisation du 3<sup>ème</sup> traitement est conditionnée aux niveaux des populations observés sur un réseau de piégeage. Suite au 1<sup>er</sup> relevé, ce 3<sup>ème</sup> traitement est à réaliser du 17 au 22 juillet 2017 dans le secteur d'Arbois-Montigny les Arsures. En Saône et Loire, dans les communes concernées, aucun dépassement de seuil n'a été constaté et par conséquent pas d'intervention pour l'instant. Le 2<sup>ème</sup> et dernier relevé de pièges sera effectué le 21 juillet. Un message réglementaire consécutif précisera si ce 3<sup>ème</sup> traitement doit au final être réalisé ou pas et si c'est le cas dans quelles communes.

**En parcelles de vignes-mères de greffons et de porte-greffes**, la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. Le 3<sup>ème</sup> traitement doit être réalisé sur la période du 17 au 22 juillet.

**En pépinières**, la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.

### PROCHAIN ET DERNIER BSV : MARDI 25 JUILLET

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Château de Santenay, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, BioBourgogne, SICAVAC, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, SVJ, CA39, Interval, Terre Comtoise, Vignoble Guillaume, JP Salomon

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.